

Rapport de la Commission des finances concernant

PREAVIS MUNICIPAL No 8-4/23

Chavornay, le 12 septembre 2023

Chavornay, périmètre industriel, SICPA SA – Réseau d'eau potable et de défense incendie – Remplacement de conduites et de bornes hydrantes -

Demande de crédit CHF 878'000

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

La Commission des finances composée de Mme Hacina Minder, de MM. Alexandre Bovay, Edwin Egger, Bertil Maire, Dominique Reymond et Paolo Troilo, présidée par M. Roger Métroz, rapporteur, a siégé les mardi et mercredi 5 et 6 septembre, pour l'examen de trois préavis dont celui-ci. Le mardi 5 septembre Dominique Reymond était excusé.

Préambule

Lors d'une révision générale des installations de défense incendie « Sprinkler » installées sur le site industriel de l'entreprise SICPA, il est apparu que les prescriptions actuelles de protection incendie (AEAI) ne sont pas respectées. Dès lors des travaux de mise à niveau ont été exigés par l'ECA.

Une commission ad hoc étant en charge du projet, la commission des finances ne rapporte que sur son impact financier.

Spécificité du projet

Au sens des différents articles de la Loi sur la Distribution de l'Eau (LDE), les installations projetées excèdent les obligations légales du distributeur (la Commune) pour la fourniture d'eau potable et d'eau pour la défense incendie aux bâtiments du propriétaire (SICPA SA).

Dès lors, la Commune de Chavornay et le propriétaire (SICPA SA) ont établi une convention prévoyant le financement du projet par la Commune, maître d'ouvrage, qui le refacture à 100% au propriétaire SICPA SA, à l'exception des frais de déplacement et de remplacement

de la borne hydrante no 64 entièrement prise en charge par la Commune de Chavornay (env. CHF 20'000.-).

Cette convention a été signée le 28 août 2023 par les deux parties. Une demande de participation a été adressée à l'ECA pour les coûts du remplacement des conduites d'eau potable et des bornes hydrantes. Montant estimé CHF 139'000.- versé à la fin des travaux sur présentation des justificatifs, et reversé pour sa part au propriétaire.

Financement

Le financement sera assuré par la trésorerie courante. Il fera l'objet d'un compte au bilan amortissable en 10 ans pour la partie BH no 64. Charges annuelles moyennes CHF 2'400.-.

Le risque crédit sur les avances à 60 jours est faible compte tenu de la qualité du débiteur.

Conclusion

La Commission des finances n'a pas de remarques particulières sur ce projet.

LA COMMISSION DES FINANCES

Président : Roger Métroz

Membres : Hacina Minder Alexandre Bovay

Edwin Egger Bertil Maire

Dominique Reymond Paolo Troilo